PROAGRI POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN



QUI EST CONCERNÉ ?Tout agriculteur ayant des parcelles en zone vunérable

SUIVI ZONE VULNERABLE

DISPOSER DES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LA ZONE VULNÉRABLE

- Avoir un Plan Prévisionnel de Fumure en règle par rapport à la conditionnalité et à la Directive Nitrates
- Disposer d'un cahier d'épandage conforme
- Avoir le bilan post-récolte si nécessaire
- Piloter la fertilisation azotée



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

MA CAMPAGNE EN CONFIANCE, POUR BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL SUR LA DIRECTIVE NITRATES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Rencontre avec un conseiller

(Durée: 2 h)

Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure de la campagne en cours :

- Enregistrement de l'assolement prévisionnel
- Calcul des doses à apporter par culture
- Prévision du fractionnement des apports

Rencontre avec un conseiller pour la traçabilité

(Durée : 2 h)

- Réalisation du diagnostic des pratiques de fertilisation au regard de la Directive nitrates
- Saisie et vérification du cahier d'épandage (fertilisation, semis, récolte, gestion de l'interculture)
- Calcul des 170 Kg d'azote par hectare SAU et bu bilan post ré-colte, si nécessaire



Pour chaque parcelle

- une fiche "Plan prévisionnel de fumure »
- une fiche "Cahier d'épandage"

Un diagnostic de vos pratiques au regard de la Directive nitrates sur votre exploitation Le bilan post récolte et Le calcul des 170 kgN /ha de SAU, si nécessaire

Les + PROAGRI

- 🛨 Bénéficier d'un conseil réglementaire actualisé sur mon exploitation
- 🛨 Un compte rendu détaillé
- [+] Lien avec le conseil MesSat'images
- + Utilisation de MesParcelles, outil indépendant labellisé COMIFER, solution de gestion des parcelles en ligne



Tarifs et conditions de vente sur demande.

Votre interlocuteur

05 63 48 84 31 c.granville@tarn.chambagri.fr



Chantal GRANVILLE, Assistante du Service Entreprises, Réglementations et Bâtiments